

**Lundi 2 février à 14 h**

**COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**(M. le Ministre LACROIX)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Jean-Luc CRUCKE sur l'impact de la taxe au kilomètre sur l'industrie extractive

Jean-Luc CRUCKE sur le dérapage des comptes publics

Pierre-Yves JEHOLET sur les suites du plan contre l'abus d'alcool chez les fonctionnaires

Laurent HENQUET sur le plan de formation 2015 de l'École d'administration publique (EAP)

## **Jean-Luc Crucke, sur "L'impact de la taxe au kilomètre sur l'industrie extractive".**

Le journal « l'Echo » rapporte qu'une étude de l'UCL réalisée à la demande de la Fédération de l'industrie extractive (Fediex), largement représentée en Wallonie et pourvoyeuse de nombreux emplois, notamment en Hainaut, prédit une catastrophe.

« Les impacts principaux (*de la taxe au kilomètre*) seront une attractivité accrue des importations, qui résulterait en une augmentation de celles-ci entre 20 et 40%, suivant le montant de la taxe. D'autres impacts peuvent être attendus. D'une part, l'augmentation du coût de transport va peser sur la valorisation des coproduits, moins facile à exploiter/valoriser. D'autre part, le secteur de la construction subira une augmentation entre 3 et 5% d'un de ses inputs les plus importants ».

Les carrières wallonnes sont inquiètes de ce renchérissement du coût du transport qui favorisera les importations de produits par bateau, là où elles sont contraintes au recours au transport par camion en raison de leur localisation.

Le Ministre se satisfait-il de cet encouragement à l'importation que constitue la décision d'introduire une taxe au kilomètre, au détriment de l'économie wallonne ?

Quelles mesures prendra-t-il pour préserver le positionnement concurrentiel de l'industrie extractive ?

Toujours selon cette enquête, une taxe de 20 centimes/km augmenterait les importations (sable, granulats) annuelles de 7,1 millions de tonnes, soit une hausse de 44%. Un prélèvement de 10 centimes entraînerait une hausse de 3,8 millions de tonnes (+ 23%). Ce sont des emplois perdus, dont 85 à 90 % sont wallons.

Comment le Ministre va-t-il veiller à préserver ces emplois dans un secteur capital pour la Wallonie ?

Quid de l'impact corollaire sur le secteur du bâtiment, dont c'est un entrant important ?

Le Ministre va-t-il exiger qu'il soit tenu compte des spécificités du secteur dans l'établissement des taux de taxation ?

N'est-ce pas là une preuve complémentaire de ce que le report de cette taxation nouvelle s'indique, pour éviter une hécatombe économique et donc sociale ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "Le dérapage des comptes publics".**

À l'heure des comptes, le déficit budgétaire de la Belgique s'élève à 3,2 % en 2014, soit au-dessus de la limite des 3% imposée par l'Union européenne.

C'est aux entités fédérées qu'est imputé ce constat.

Quelle est la part de ce déficit imputable à la Wallonie ?

Quelle en est l'origine ?

Dans un contexte où les perspectives de croissance en Europe sont toujours en berne, il faut craindre le prochain contrôle budgétaire.

Quelles mesures nouvelles la Wallonie prendra-t-elle pour se repositionner dans le sillage imposé ?

Comment retrouver la trajectoire budgétaire prévue à tout le moins ?

Le contexte macroéconomique et la redéfinition du périmètre de l'action publique et donc de la dette publique n'ont déjà pas permis à la Wallonie de présenter un budget en équilibre.

Comment la Wallonie va-t-elle trouver les moyens complémentaires nécessaires au respect de ses obligations budgétaires ?

Comment se concrétisera le redressement des comptes publics ?

## **Pierre-Yves JEHOLET sur les suites du Plan contre l'abus d'alcool chez les fonctionnaires**

Le problème de la consommation d'alcool sur le lieu du travail est soulevé depuis plusieurs années qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé.

L'alcoolisme est avant tout une addiction qui requiert un traitement et un accompagnement adéquats des personnes qui en souffrent. Outre la souffrance privée qu'elle engendre pour la personne alcoolique et son entourage, la consommation abusive et régulière d'alcool a de nombreuses autres répercussions notamment professionnelles qui perturbent l'environnement de travail, la relation avec les collègues et les clients et altèrent le service rendu et la production de travail. Aussi, si de telles situations perdurent et s'accroissent, elles peuvent déboucher sur un licenciement et plonger la personne dans un cercle vicieux dont il est particulièrement difficile de s'extraire.

Par conséquent, il est aussi de la responsabilité des pouvoirs publics de prendre en main ce problème pour ce qui concerne les agents qui travaillent pour son compte. Lutter contre la consommation abusive et régulière d'alcool sur le lieu de travail, c'est agir en matière de santé publique, en matière de sauvegarde de saines relations de travail, en matière d'accomplissement d'un travail de qualité à l'attention du public et en matière de préservation d'une image positive du service public.

En 2006, le Ministre de la Fonction publique avait adopté une circulaire équilibrée posant les balises en matière de prévention mais aussi de consommation d'alcool et préconisant l'interdiction de consommation d'alcool au sein de l'administration. Cette circulaire ouvrait l'établissement d'un plan d'actions qui s'articulait autour de la communication, la formation et la procédure en matière de prévention et de gestion des problèmes d'alcool au sein de l'administration wallonne. Une cellule spécialisée avait également été créée au sein du service social des services du Gouvernement wallon.

Monsieur le Ministre, quelles ont été les actions successives menées au sein de l'administration wallonne pour s'atteler à la prise en charge de cette assuétude ? Les organismes d'intérêt public ont-ils également été associés ?

Disposez-vous de données chiffrées qui permettent de montrer une évolution positive de la situation suite aux actions menées ?

Si la prévention et l'aide constituent effectivement les premières étapes de la procédure, il n'en demeure pas moins que pour être efficaces, les politiques menées

doivent également comporter des sanctions. Pourriez-vous m'indiquer quelle part représentent la prévention, l'accompagnement et l'application de sanctions ?

Des écartements ou des licenciements ont-ils été pris pour ces motifs ?

Quelle proportion cela représente-t-il par rapport aux actions de suivi ?

Des administrations générales ou des directions sont-elles plus concernées que d'autres ? Quelle est la situation dans les OIP ?

Quels budgets sont dédiés à cette problématique ?

Les actions menées sont-elles ponctuelles ou permanentes ?

## **Laurent HENQUET sur Le Plan de formation 2015 de l'EAP**

Lors des débats sur le budget 2015 et de la présentation du rapport annuel d'activités de l'Ecole d'administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne (EAP) pour l'année 2013, vous avez annoncé que, sous cette législature, il ne sera plus organisé de nouvelle session du certificat de management public, tenant compte du nombre de lauréats déjà versés dans la réserve.

Malgré ces éléments, la remise à niveau de sa dotation, via son impact SEC négatif, permet à l'EAP d'avoir une dotation 2015 supérieure à 2014 et lui permettra de mener à bien :

- les formations continues transversales organisées dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale jusqu'en juin 2015 (informatique et langues) et celles reprises dans son Plan de formation 2015 qui vient d'être adopté par le Gouvernement;
- les formations initiales, la formation des directeurs et des fonctionnaires généraux;
- les formations de carrière.

Concernant le Plan de formation 2015, le Gouvernement a acté l'avis favorable, moyennant l'ajout d'une formation visant à réduire la fracture numérique, formulé par le Comité supérieur de concertation. Le Conseil des Ministres a d'ailleurs chargé l'EAP de mettre sur pied, en 2015, ladite formation.

Sur base de ces éléments, Monsieur le Ministre, je souhaite vous poser les questions suivantes :

Quels objectifs concrets, le GW espère-t-il obtenir, en matière de résorption de la fracture numérique, en ajoutant, à son plan, la formation dont il est question ci-dessus ?

Cette formation sera-t-elle accessible à tous les fonctionnaires de la fonction publique ?

Un document relatif au Plan de formation 2015 est-il d'ores et déjà disponible ? Si oui, serait-il possible d'en disposer ?

Combien de lauréats du certificat de management public ont déjà obtenu un poste ? Combien de lauréats demeurent, à ce jour, dans la réserve ?